

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

L'an deux mil vingt quatre  
le treize juin à dix-huit heures trente

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. JEANJEAN –  
Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

OBJET

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Mme MEZRAR  
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE  
M. BRUNET à Francis GESLIN  
M. MIZABI à Mme VANDEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à M. GOMIS  
M. LEMAIRE à Mme QUOD-MAUGER  
Mme DUVAL à M. ROGERET  
M. PETIT à Mme BARRIERE  
M. FRESSEL à Mme CREVON  
M. BIGOT à Mme BOSQUIER  
M. BULARD à Mme DESANGLOIS  
Mme FRIBOULET à M. LE NOE

**Finances locales 7.1**  
**décisions budgétaires**

**Tarifs Espace culturel Philippe  
Torreton à compter de la saison  
2024/2025**

DATE DE CONVOCATION  
7 juin 2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 29

**La Maire,**

**Mme Malinge** est nommée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**Rapporteur :** Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf développe une politique culturelle faite notamment d'une programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque...) ayant pour objectif d'être accessible au plus grand nombre.

Plusieurs partenariats avec des structures culturelles du territoire sont également mis en place afin de garantir la diversité des propositions et élargir la programmation.

L'émission de billets de spectacles, ainsi que leur commercialisation, obéissent à des règles juridiques, fiscales, contractuelles particulières. C'est principalement le Code Général des Impôts qui fixe les règles applicables à la billetterie des spectacles. Il pose le principe que tout spectateur qui se présente dans un établissement de spectacle comportant un prix d'entrée, doit être porteur d'un billet, délivré avant l'entrée dans cet établissement. En cas d'invitation, le billet doit porter la mention « exonéré ».

Dans la perspective de la nouvelle saison culturelle 2024/2025, quelques modifications tarifaires sont proposées :

- Harmonisation du tarif des moins de 11 ans à 2 € avec le tarif pour les collégiens, lycéens et étudiants.
- Modification du tarif groupe et CE.

Pour rappel, le tarif pour les spectacles jeune public est de 3 € pour l'enfant uniquement et gratuit pour deux adultes, dispositif « Je sors mes parents ».

Il est donc demandé au Conseil municipal, d'approuver les nouveaux tarifs, applicables à compter la saison 2024/2025, comme suit :

	<b>Tarifs pleins</b>	<b>Tarifs</b> groupe de plus de 10 pers. Et Comité d'entreprise	<b>Tarifs réduits</b> Abonnés Reg'arts, Pers. en situation de handicap et demandeurs d'emploi	<b>Tarif unique</b> enfant de moins de 11 ans, collégiens, lycéens étudiant
Spectacle Tt public cachet supérieur à 7000 € HT	18 €	15 €	12 €	2 €
Spectacle Tt public cachet supérieur à 5000 € HT	15 €	12€	10€	2€
Spectacle Tt public cachet inférieur à 5000 € HT	10 €	8 €	5 €	2 €
Spectacle Jeune Public	5 €	3 €	2 €	2 € / 3 €
Spectacle jeune public scolaires		2,30 €		

\*3€/enfants de moins de 11 ans dans le cadre du dispositif « Je sors mes parents »

### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

### **Considérant**

La nécessité d'adapter les tarifs à compter de la saison 2024/2025 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : -d'approuver les tarifs de l'Espace culturel Philippe Torreton.

	<b>Tarifs pleins</b>	<b>Tarifs</b> groupe de plus de 10 pers. Et Comité d'entreprise	<b>Tarifs réduits</b> Abonnés Reg'arts, Pers. en situation de handicap et demandeurs d'emploi	<b>Tarif unique</b> enfant de moins de 11 ans, collégiens, lycéens étudiant
Spectacle Tt public cachet supérieur à 7000 € HT	18 €	15 €	12 €	2 €
Spectacle Tt public cachet supérieur à 5000 € HT	15 €	12€	10€	2€
Spectacle Tt public cachet inférieur à 5000 € HT	10 €	8 €	5 €	2 €
Spectacle Jeune Public	5 €	3 €	2 €	2 € / 3 €
Spectacle jeune public scolaires		2,30 €		

\*3€/enfants de moins de 11 ans dans le cadre du dispositif « Je sors mes parents »

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240613-2024-06-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Affichage : 13/06/2024